

QUE FAIRE FACE AU DÉNI

Par Profil supprimé Postée le 07/05/2014 17:43

Bonjour, mon fils de 18 ans consomme du cannabis depuis son année de seconde. Il affirme aujourd'hui qu'il ne fume presque plus, sauf de façon festive. Au terme d'une année où il a refusé d'être scolarisé après un échec au bac général, nous avons construit un projet de bac pro pour la prochaine rentrée, que je porte à bout de bras. Il a rencontré un patron potentiel qui lui convient très bien. Il dit être motivé. Mais il faudrait qu'il ait son permis pour faciliter ses déplacements (son patron le lui a confirmé). Or, malgré cela, il semble incapable de persévérance dans l'apprentissage du code, il passe beaucoup de temps à l'extérieur avec des copains, et je me demande si cette nonchalance n'est pas symptomatique d'une consommation régulière de cannabis, d'autant que j'ai trouvé des fragments de résine en évidence dans sa chambre. Le dialogue est devenu très difficile entre nous, et je ne vois pas comment aborder le problème sans crispation. Comment l'amener à parler avec quelqu'un de sa consommation réelle ou supposée, de son impact sur ses projets, s'il reste dans le déni?

Mise en ligne le 09/05/2014

Bonjour,

Il est possible que la nonchalance de votre fils soit une conséquence d'une consommation régulière de cannabis ; si c'était le cas, celle-ci viserait sans doute à gérer des angoisses, qu'on peut imaginer en lien avec la question professionnelle. Qu'il fume ou non, on peut supposer que le manque de motivation de votre fils lui permettrait d'éviter de se confronter à la réalité du "devenir adulte" - qu'il s'en rende compte ou non.

La possible consommation de votre fils semble donc n'être qu'une partie du problème (l'essentiel étant la question de sa vie professionnelle). Pour cette raison-ci, mais également parce que vos discussions sur le cannabis dégradent votre relation, nous vous conseillons de ne plus aborder ce thème-là en particulier ; vous lui avez déjà dit ce que vous en pensez, c'est à présent à lui de décider ce qu'il veut faire.

Par ailleurs, il semble que vous vous préoccupiez davantage de l'avenir professionnel de votre fils que lui-même. Or, devenir adulte implique précisément de se prendre en charge dans ses démarches ; pour l'instant, votre fils semble se reposer sur vous, dans une attitude d'enfant. C'est pourquoi il serait peut-être pertinent de moins vous investir vous-même dans ce domaine, afin que lui puisse se responsabiliser ; même si cela demande un peu de temps et risque de l'amener à vivre des expériences négatives, sans doute est-ce nécessaire pour qu'il se confronte à cette réalité qu'il paraît éviter.

Nous comprenons tout à fait qu'en tant que mère, vous soyez inquiète pour votre fils et qu'une telle attitude pourrait vous paraître difficile à tenir. Si vous le souhaitez, vous pouvez être soutenue et conseillée dans une structure spécialisée sur la question des consommations chez les jeunes. Les professionnels (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) qui y travaillent proposent des consultations gratuites et confidentielles. Nous vous indiquons ci-dessous l'adresse d'un tel centre. N'hésitez pas à les contacter, ils pourront vous accompagner pour faire face à cette situation difficile.

Cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA LA STATION DE L'APLEAT-ACEP

10 Bis Boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 42 22 01

Site web : www.apleat-acep.com

Permanence téléphonique : Permanences téléphoniques de 14h à 18h du lundi au vendredi. Mercredi 10-13h et 14-18h.

Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 18h. Mercredi de 10-13 et 14-18h. Consultations parents sur rendez-vous le mardi de 17h30 à 19h

COVID -19 : Mise à jour JANVIER 2022: le pass vaccinal n'est pas exigé

Voir la fiche détaillée